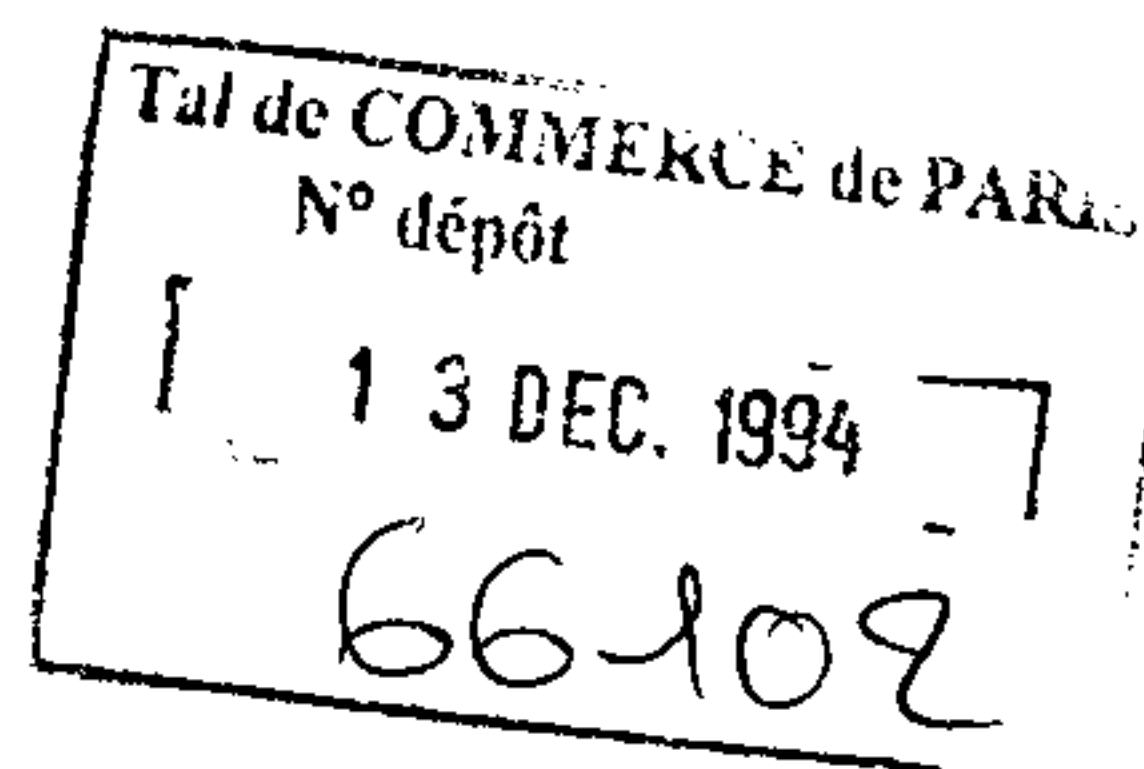


Thierry THIBAUT de MENONVILLE

*66, rue de Romainville
75019 PARIS*



EURUS FRANCE AUDIT ET CONSEIL

SARL au capital de 3 494 600 Francs

Siège social : 67, rue de Provence - 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 351 329 503

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION
SUR LA REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES PAR LES
SOCIETES SEFITEC ET EURUS FRANCE EXPERTISE ET CONSEIL
A LA SOCIETE EURUS FRANCE AUDIT ET CONSEIL
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 377 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

En exécution de la mission de commissaire à la fusion qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 5 septembre 1994, et dans le cadre de la fusion par absorption des sociétés SEFITEC et EURUS FRANCE EXPERTISE ET CONSEIL, je vous présente mon rapport sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions et sur l'équité du rapport d'échange.

1- DESCRIPTIONS DE L'OPERATION

1.1- Sociétés concernées

La **Société EURUS FRANCE Audit et Conseil** est une SARL au capital de 3 494 600 Francs dont le siège social est situé 67, rue de Provence 75009 PARIS. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 351 329 503.

Elle a été constituée le 29 juin 1989, sous forme de SARL, pour une durée de 99 années. Il lui a été donné pour objet principal l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

La **Société Fiduciaire de Technique Comptable (SEFITEC)** est une société anonyme au capital de 350 000 Francs dont le siège social est situé 99, boulevard Haussmann 75008 PARIS. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 642 061 063.

Elle a été constituée en décembre 1964, sous forme de SARL, pour une durée de 75 années, puis transformée en Société Anonyme le 11 février 1987, les formalités légales ayant régulièrement été effectuées. Il lui a été donné pour objet principal l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

La **Société EURUS FRANCE Expertise et Conseil** est une société anonyme au capital de 1 000 000 Francs. Son siège social est situé 85, avenue Victor Hugo 92563 RUEIL MALMAISON Cedex. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 318 265 402.

Elle a été constituée le 28 novembre 1980, sous la forme de SARL, pour une durée de 99 années, puis transformée en Société Anonyme le 30 mars 1984, les formalités légales ayant régulièrement été effectuées. Il lui a été donné pour objet principal l'expertise comptable.

1.2- But de l'opération

«EURUS FRANCE Audit et Conseil» détient 99,80 % de la société «EURUS FRANCE Expertise et Conseil» et 99,94 % de la société «SEFITEC». Leur activité est exercée, à compter du 1er septembre dans les mêmes locaux avec les mêmes moyens informatiques et administratifs.

Il est donc apparu opportun d'édifier une structure plus homogène et de rassembler l'ensemble des moyens exploités dans une seule entité juridique.

Chacune des sociétés clôture son exercice social la date du 31 août, la Société «SEFITEC» ayant spécialement à cet effet, modifié ses dates de clôture, par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 1994, les formalités légales ayant régulièrement été effectuées.

La fusion-absorption de ces trois sociétés paraît donc souhaitable, et aura pour conséquence de réaliser une simplification des structures du Groupe.

1.3- Bases de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 31 août 1994.

1.4- Propriété, jouissance et conditions

La Société «EURUS FRANCE Audit et Conseil» aura la propriété et la jouissance de l'intégralité des actifs des Sociétés «SEFITEC» et «EURUS FRANCE Expertise et Conseil» au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Néanmoins, tous les résultats de la continuation de l'exploitation de son fonds de commerce par les Sociétés «SEFITEC» et «EURUS FRANCE Expertise et Conseil» depuis la date d'arrêté de ses comptes en vue de la présente fusion, soit le 31 août 1994 jusqu'à la date de réalisation définitive de cette fusion, passeront activement et passivement sur la tête de la Société «EURUS FRANCE Audit et Conseil», rétroactivement, à compter de la réalisation de la fusion.

Jusqu'à ce jour de réalisation définitive de la fusion, les Sociétés «SEFITEC» et «EURUS FRANCE Expertise et Conseil» assureront la gestion courante de leurs biens et droits, par contre, elles s'interdisent d'opérer aucun acte, de prendre aucun engagement sortant de ce cadre, sauf accord préalable et exprès de la société «EURUS FRANCE audit et Conseil».



La Société EURUS FRANCE Audit et Conseil prendra les biens et les droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance. Elle supportera et acquittera à compter du jour de la réalisation de la fusion tous impôts, contributions, loyers, primes et cotisations d'assurances et généralement toutes les charges qui grèvent ou grèveront les biens apportés.

A compter de cette même date de réalisation de la fusion, elle devra exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques qui auront pu être contractés par les sociétés SEFITEC et EURUS FRANCE Expertise et Conseil.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et à l'article 210 du même code en matière d'impôt sur les sociétés.

1.5 - Rémunération des apports et augmentation de capital

Apports de la société SEFITEC

En contrepartie de l'apport évalué à F. 3 929 524, il sera attribué 7 parts de la société EURUS FRANCE Audit et Conseil pour 2 actions de la société SEFITEC.

Compte-tenu de sa participation dans le capital de SEFITEC, la société EURUS FRANCE Audit et Conseil procédera à la création de 7 parts sociales de 100 Francs chacune, soit une augmentation de capital de 700 Francs. En outre, elle constatera un mali de fusion d'un montant de F. 136 177.

Apports de la société EURUS FRANCE Expertise et Conseil

En contrepartie de l'apport évalué à F. 9 024 555, il sera attribué 55 parts sociales de la société EURUS FRANCE Audit et Conseil pour 20 actions de la société «EURUS FRANCE Expertise et Conseil».

Compte-tenu de sa participation dans le capital de EURUS FRANCE Expertise et Conseil, la société EURUS FRANCE Audit et Conseil procédera à la création de 330 parts sociales de 100 Francs à chacune, soit une augmentation de capital de 35 000 Francs.

En outre, elle constatera une prime de fusion d'un montant de F. 5 041 555.



2- METHODES D'EVALUATION ET RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange résulte d'une évaluation des trois sociétés, selon les critères suivants, que l'on peut considérer comme courants dans ce type d'activité :

- Valorisation des sociétés SEFITEC et EURUS FRANCE Expertise et Conseil sur la base de l'actif net comptable au 31 août 1994 corrigé de la valeur effective de la clientèle et des droits au bail.
- Valorisation de la société EURUS FRANCE Audit et Conseil sur la base de l'actif net comptable au 31 août 1994 corrigé de la valeur effective des participations telle qu'elle ressort de la méthode appliquée ci-dessus.

Les valeurs des parts ainsi obtenues sont les suivantes :

- EURUS FRANCE Audit et Conseil	F.	325
- SEFITEC	F.	1 123
- EURUS FRANCE Expertise et Conseil	F.	902

soit un rapport d'environ 2 actions SEFITEC pour 7 parts EURUS FRANCE Audit et Conseil et un rapport d'environ 4 parts EURUS FRANCE Expertise et Conseil pour 11 parts EURUS FRANCE Audit et Conseil.

La fusion donnera lieu à une augmentation de capital déterminée de la façon suivante :

FUSION SEFITEC / EURUS FRANCE Audit et Conseil :

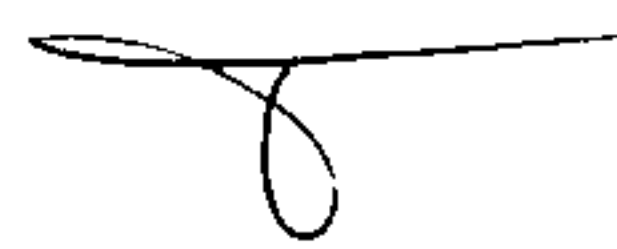
Nombre d'actions de SEFITEC	3 500
Participation EURUS FRANCE Audit et Conseil	3 498
Nombre d'actions donnant lieu à une rémunération	2

Conformément au rapport d'échange déterminé ci-dessus, le nombre de parts à créer est de :

$$2 \times (7/2) = 7$$

Le mali de fusion est déterminé de la façon suivante :

Valeur des apports	F. 3 929 523
Valeur nominale des actions créées	F. <700>
Valeur nominale des actions SEFITEC détenues par EURUS FRANCE Audit et Conseil	F. 4 065 000
Mali de fusion	136 177



FUSION EURUS FRANCE Expertise et Conseil / EURUS FRANCE Audit et Conseil :

Nombre d'actions EURUS FRANCE Expertise et Conseil	F.	10 000
Participation de EURUS FRANCE Audit et Conseil	F.	9 880
Nombre d'actions donnant lieu à une rémunération		120

Conformément au rapport d'échange déterminé ci-dessus, le nombre de parts à créer est de :

$$120 \times (55/20) = 330$$

Le boni de fusion est déterminé de la façon suivante :

Valeur des apports	F.	9 024 555
Valeur nominale des actions créées	F.	<33 000>
Valeur des actions EURUS FRANCE Expertise et Conseil détenues par EURUS FRANCE Audit et Conseil	F.	<3 950 000>
Boni de fusion		5 041 555

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

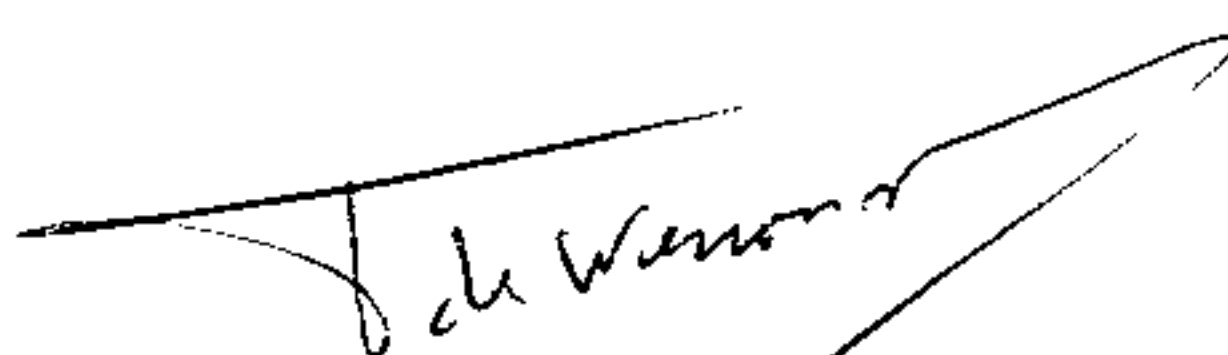
- vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à mettre en cause l'équité du rapport d'échange.

3- CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ni sur le caractère équitable du rapport d'échange.

Fait à Paris, le 21 novembre 1994

Le Commissaire à la Fusion



Thierry THIBAUT de MENONVILLE